

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008, (EU) No. 2015/830

**WAI2 - EGHS - EUROPEAN** 

Regienient (EC) 11 1907/2006 et regienient (CE) 11 1272/2006, (EO) No. 2015/650

Numéro de révision

# SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Date de révision 26-nov.-2023

Nom du produit ECBU10BTC, Eutech pH 10.01 Buffer Solution

Produit n° 01X211205 Identifiant de formule unique (UFI) Sans objet

Numéro d'enregistrement REACH Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation comme réactif de laboratoire

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, Eutech Instruments Pte Ltd

fournisseur part of Thermo Fisher Scientific

7 Gul Circle, #2M-01 Keppel Logistics Building Singapore 629563

Adresse e-mail wlp.techsupport@thermofisher.com

Made in Singapour

1.4. Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

**CHEMTREC**®

Within USA and Canada: 1-800-424-9300 Outside USA and Canada: 1-703-527-3887

(collect calls accepted)

Solution

# **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - Mélange

# Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Nom du produit

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Conseils de prudence

2.3. Autres dangers Dangers généraux

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

# SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Composant	N° CE	Numéro CAS	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008	N° d'enr. REACH
Eau	EEC No. 231-791-2	7732-18-5	90 - 100%	Not classified	Aucune information disponible
Carbonate de sodium	EEC No. 207-838-8	497-19-8	0 - 10%	Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune information disponible
Bicarbonate de sodium	EEC No. 205-633-8	144-55-8	0 - 10%		Aucune information disponible
Metoxyde	EEC No. 202-785-7	99-76-3	0 - 10%		Aucune information disponible
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	EEC No. 223-339-8	3844-45-9	0 - 10%		Aucune information disponible

Composant	Numéro CAS	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Eau	7732-18-5	-	-	-
Carbonate de sodium	497-19-8	-	-	-
Bicarbonate de sodium	144-55-8	-	-	-
Metoxyde	99-76-3	-	-	-
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	-	-	-

Solution

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Pour plus Conseils généraux

d'assistance, consultez votre centre antipoison local. Présenter cette fiche de données de

sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en Ingestion

cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes

# SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Date de révision 26-nov.-2023

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur

l'environnement

les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettovage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Méthodes de confinement

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients

correctement étiquetés.

#### Référence à d'autres sections

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation

#### sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

### Remarques générales en matière

#### d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Protéger de la lumière du jour.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

# Utilisation(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Ce produit tel gu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Carbonate de sodium					TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8
					hodinách.
					Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>

Bicarbonate de sodium			TWA: 5 mg/m³ 8 hodinách. Ceiling: 10 mg/m³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Carbonate de sodium					TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 ore STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> 15 minute
Bicarbonate de sodium	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>				

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Carbonate de sodium	Skin notation				
	MAC: 2 mg/m <sup>3</sup>				
Bicarbonate de	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>				
sodium					
Metoxyde	MAC: 4 mg/m <sup>3</sup>				

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Metoxyde 99-76-3 ( 0 - 10% )			DNEL = 9.8mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Metoxyde 99-76-3 ( 0 - 10% )				DNEL = 58.76mg/m <sup>3</sup>

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Metoxyde 99-76-3 ( 0 - 10% )	$PNEC = 2.4 \mu g/L$	PNEC = 63.2µg/kg sediment dw	PNEC = 0.112mg/L	PNEC = 2mg/L	PNEC = 11.5µg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments	Eau de mer	Chaîne alimentaire	Air
		d'eau marine	intermittente		

Solution

\_\_\_\_\_

Matavarda	DNEC 0.24/	DNIEG COOM		
1	PNEC = $0.24\mu g/L$	PNEC = 6.32µg/kg		
99-76-3 ( 0 - 10% )		sediment dw		

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter de lunettes de protection chimique à écrans latéraux et un masque intégral. En cas

de probabilité d'éclaboussures :. Lunettes de protection.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Type de filtre recommandé : Filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Aucune information disponible
Odeur Aucune information disponible
Seuil olfactif Aucune information disponible

**pH** 10.01

Intervalle de pH Aucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition
Point d'éclair
Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité
Pression de vapeur
Densité de vapeur
Densité
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage

Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur (%) en COV (composés

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

organiques volatils)

Densité Pas d'information disponible Aucune information disponible Densité apparente

# SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e) Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e)

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

#### 10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraıner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

# SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Informations sur le produit

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Eau	LD50 > 90 mL/kg (Rat)		
Carbonate de sodium	LD50 = 4090 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 2300 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 2 h
Bicarbonate de sodium	LD50 = 4220 mg/kg (Rat)		
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	LD50 > 2 g/kg ( Rat )		

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible

Sensibilisation Aucune information disponible

Effets mutagènes Aucune information disponible

Aucune information disponible Effets cancérogènes

Produit n° 01X211205 No. du 270988-001 ΕN document.

Date de révision 26-nov.-2023

ECBU10BTC, Eutech pH 10.01 Buffer Nom du produit

Solution

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles — exposition

unique;

Aucune donnée disponible

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

répétée;

**Organes cibles** Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration Aucune information disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la endocrinien santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Component		Listes des perturbateurs endocriniens des autorités
	<u>-</u>	nationales de l'UE - Santé
	Metoxyde	Liste II
	99-76-3 ( 0 - 10% )	

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Date de révision 26-nov.-2023

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Composant	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Carbonate de sodium	-	LC50: 310 - 1220 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: = 300 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)	EC50: = 265 mg/L, 48h (Daphnia magna)
Bicarbonate de sodium	-	LC50: 8250 - 9000 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)	EC50: = 2350 mg/L, 48h (Daphnia magna)
Metoxyde	-	LC50: = 59.5 mg/L, 96h semi-static (Oryzias latipes)	-

# 12.2. Persistance et dégradabilité

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)	
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	-6.4	Aucune donnée disponible	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Component	log Pow
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	-6.4
3844-45-9 ( 0 - 10% )	

Date de révision 26-nov.-2023

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

# SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales utilisés

en vigueur.

**Emballages contaminés** Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### IMDG/IMO

14.1 N° ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe de danger Non réglementé 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Polluant marin Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

#### ADR

14.1. Numéro ONU Non réglementé 14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

#### OACI

14.1 N° ONU Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réglementé 14.3 Classe de danger Non réglementé 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1 N° ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Danger pour l'environnement
 14.6 Dispositions spéciales
 Non réglementé
 Sans objet
 Aucun(e)

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS), U.S.A. (TSCA).

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Eau	7732-18-5	231-791-2	-	-	Х	Х	KE-35400	X	-
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	-	-	Х	Х	KE-31380	X	Χ
Bicarbonate de sodium	144-55-8	205-633-8	-	-	Х	Х	KE-31360	X	X
Metoxyde	99-76-3	202-785-7	-	-	Х	Х	KE-20379	X	Χ
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	223-339-8	-	-	Х	Х	KE-13703	Х	Χ

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Eau	7732-18-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	X
Carbonate de sodium	497-19-8	Х	ACTIVE	Х	-	X	Х	Х
Bicarbonate de sodium	144-55-8	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Х
Metoxyde	99-76-3	X	ACTIVE	Х	-	Х	X	Х
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	X	ACTIVE	Х	-	X	X	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Union européenne

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Eau	7732-18-5	-	-	-
Carbonate de sodium	497-19-8	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
Bicarbonate de sodium	144-55-8	-	-	-
Metoxyde	99-76-3	-	ı	-
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	-		-

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les

Solution

risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Réglementations nationales

#### Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Component	Classification d'Eau Allemande (AwSV)
Carbonate de sodium	WGK1
497-19-8 ( 0 - 10% )	
Bicarbonate de sodium	WGK1
144-55-8 ( 0 - 10% )	
Metoxyde	WGK1
99-76-3 ( 0 - 10% )	
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	WGK1
3844-45-9 ( 0 - 10% )	

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la	Suisses - Ordonnance sur la	Suisse - Ordonnance de la	
	réduction des risques liés à la		Convention de Rotterdam sur	
	manipulation de préparations	composés organiques volatils	la procédure de consentement	
	de substances dangereuses	(VOCV)	préalable en connaissance de	
	(RS 814.81)		cause	
Metoxyde	Substances interdites et			
99-76-3 ( 0 - 10% )	réglementées			
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	Substances interdites et			
3844-45-9 ( 0 - 10% )	réglementées			

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**CAS** - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

LC50 - Concentration létale à 50%

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

Solution

**NOEC** - Concentration sans effet observé **PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau **vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)
TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

Plafond Valeur limite maximale

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

Transport Association

 $\textbf{MARPOL} \ - \ Convention \ internationale \ pour \ la \ prévention \ de \ la \ pollution$ 

par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë COV - (composés organiques volatils)

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

#### Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Préparée par Affaires réglementaires

**Prepared For** Thermo Fisher Scientific Inc.

Date d'émission Aucune information disponible

Date de révision 26-nov.-2023

Motif de la révision Sections de la FDS mises à jour.

Conseil en matière de formation Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de

données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité